

Le PIC150 appuie la remise en état, l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires. Il vise à soutenir les organismes communautaires de toutes les régions du Québec qui mettent à la disposition des citoyens des infrastructures qui contribuent à la vitalité et au dynamisme des collectivités.

Au Québec, c'est Développement économique Canada, pour les régions du Québec (DEC), qui livre le PIC150 par appel de propositions, avec une enveloppe de 31,2 millions de dollars.

Type d'aide : contribution non remboursable pouvant aller jusqu'à un maximum de 500 000 \$.
Taux d'aide : jusqu'à 50 % des coûts admissibles.

Infrastructures priorisées

- Aménagement riverain pour activités de plein air (ex. : accès public à l'eau)
- Centre communautaire
- Parc régional (site en milieu naturel, détenu ou exploité par un OBNL ou par une coopérative à but non lucratif, proposant des activités de loisir et de plein air avec un rayonnement régional tel que des sites récréotouristiques)
- Piste cyclable
- Quai à vocation communautaire (incluant marina et port de plaisance)
- Terrain de jeux (ex. : pétanque, module de jeux pour enfants)
- Terrain de sport (ex. : tennis, baseball, soccer ou autre terrain de sport)

Autres infrastructures considérées selon la disponibilité des fonds

- Installation touristique locale (ex. : kiosque d'information touristique)
- Sentier pédestre, de ski de fond et de raquette
- Autre sentier récréatif non motorisé
- Aréna
- Gymnase
- Pavillon et bâtiment de terrain de golf
- Piscine

Les propositions doivent être soumises à l'aide du [formulaire de demande d'aide financière](#). Cet appel de propositions sera en vigueur **du 19 mai au 26 juin 2015** (17 h HAE).

Pour en savoir plus

Communiquez avec un conseiller de la direction Développement d'affaires et Infrastructures par téléphone au 1 844 465-0621, par télécopieur au 514 283-3637 ou par courriel à infrastructure@dec-ced.gc.ca.